

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

Séance du jeudi 20 mars 2025

Damparis - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE
Secrétaire de séance : Madame Justine GRUET

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 65
Nombre de procurations : 12
Nombre de votants : 77
Date de la convocation : 13 mars 2025
Date de publication : 27 mars 2025

Conseillers présents

FICHERE Jean-Pascal	THEVENIN Hélène	NONNOTTE-BOUTON Catherine
MICHAUD Dominique	TRONCIN Dominique	REBILLARD Jean-Michel
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	BERNARDIN Daniel	CHAPIN Jean-Paul
DAUBIGNEY Jean-Michel	ROBERT Jean-Claude	JEANNEROD Georges
JEANNET Nathalie	MATHIOT Agnès	DIEBOLT Alain
MEUGIN Olivier	GINDRE Denis	PANNAUX Joël
GUERRIN Bernard	VERNE Pierre	HENRY Micheline
SOLDAVINI Grégory	BONIN Jean-Luc	JACQUOT Patrick
FERNOUX-COUTENET Gérard	CHAUCHEFOIN Gérard	GUIBELIN Hervé
LEFEVRE Jean-Philippe	CHAUTARD Christophe	MILLIER Cyril
GAUTHRAY-GUYENET Thierry	ANTOINE Patricia	DAVID Françoise
MONNERET Christophe	BERTHAUD Mathieu	LABOUROT Céline
ROY Jean-Yves	CUINET Jean-Pierre	GRUET Olivier
CALINON Séverine	DOUZENEL Alexandre	SAGET Emmanuel
CROISERAT Jean-Luc	GIROD Isabelle	SANCEY Pascal
GAGNOUX Jean-Baptiste	GOMET Nicolas	PERNOUX Annie
GUIBELIN Marie-Rose	GRUET Justine	CALLEGHER Aline
HOFFMANN Maurice	HERRMANN Nadine	DEJEAN Sylvie
MANGIN Isabelle	JABOVISTE Philippe	RIGAUD Fabien
PECHINOT Jacques	JARROT-MERMET Laëtitia	LEGRAND Jean-Luc
RYAT Thomas	MARCHAND Sylvette	
STOLZ Julien	MIRAT Maryline	

Conseillers suppléés

BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David

Conseillers absents ayant donné procuration

CHAMPANHET Stéphane donne procuration à MIRAT Maryline
DELAINE Isabelle donne procuration à REBILLARD Jean-Michel
DEMORTIER-BLANC Catherine donne procuration à LEFEVRE Jean-Philippe
DRAY Frédérique donne procuration à JEANNET Nathalie
DRUET Timothée donne procuration à GOMET Nicolas
EMONIN Laurent donne procuration à JARROT-MERMET Laëtitia
GERMOND Daniel donne procuration à MANGIN Isabelle
MBITEL Mohamed donne procuration à JABOVISTE Philippe
ROCHE Paul donne procuration à MARCHAND Sylvette
RIOTTE Christine donne procuration à CROISERAT Jean-Luc
VIVERGE Patrick donne procuration à BERNARDIN Daniel
LAGNIEN Jacques donne procuration à PANNAUX Joël

Conseillers absents non suppléés et non représentés

LEPETZ Joëlle	PAUVRET Emeric	MATHEZ Christian
CHEVAUX Bruno	BREMOND Gabriel	GINET Gérard
LACROIX Olivier		

Objet : Avenant n°3 au Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique (CRTE)

Rapporteur : Monsieur Olivier MEUGIN

L'Etat a mis en place en 2020, dans le cadre du plan de relance, une nouvelle forme de contractualisation avec les territoires : les Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE). Ce contrat avait vocation à regrouper tous les grands projets du territoire de la Communauté d'Agglomération sur le temps du mandat 2020-2026 et avait été construit autour des 4 grands axes du projet de territoire :

- Le développement économique,
- L'innovation et la cohésion des populations,
- L'attractivité et le rayonnement du territoire,
- La solidarité interterritoriale.

Le CRTE de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a ainsi été approuvé lors du Conseil Communautaire du 29 juin 2021 par délibération n° GD47/21 et signé le 2 septembre suivant. Deux avenants ont depuis été apportés pour mettre à jour les projets inscrits.

Le plan de relance terminé, les CRTE ont été renommés « Contrats pour la Réussite de la Transition Ecologique » et leur rôle redéfini. Un troisième avenant est aujourd'hui nécessaire pour mettre à jour les projets d'investissements du territoire et se mettre en conformité avec la nouvelle méthodologie demandée par la Préfecture du Jura.

Ainsi, ne peuvent plus être inscrits dans le CRTE que les projets structurants pour le territoire et vertueux d'un point de vue environnemental. La présence d'un projet dans le CRTE devient également un des critères d'attributions de la Dotation d'Equipement aux Territoires Ruraux (DETR), avec 70% de l'enveloppe DETR qui sera attribuée à des projets inscrits dans le CRTE.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a donc procédé en ce début d'année 2025 au recensement de l'ensemble des projets communaux et intercommunaux qui répondaient aux nouveaux critères définis par l'Etat pour mettre à jour son CRTE et proposer ce troisième avenant.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :

- **D'ACCEPTER** les termes de l'avenant n°3, annexé à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ledit avenant au Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique.

SCRUTIN	POUR : 77	ABSTENTION(S) : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 12 PROCURATION(S)	

*Fait à Damparis, le 20 mars 2025.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,*

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances/Commande Publique
- Direction Générale/Transition écologique

Jean-Pascal FICHERE.

